



Appel à projets 2024 – Axe « Alimentation Durable »

Nourrir l'avenir

Cet appel à projets vise à encourager les innovations pour accélérer la transformation vers un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes. Il s'adresse aux structures éligibles au mécénat et aux entreprises. Il permet de financer des projets innovants en phase d'amorçage et qui cherchent à faire la preuve de leur concept.

Cet appel à projet est doté d'1 000 000 euros.

Date limite de dépôt des notes d'intention : 28 janvier 2024

La Fondation Daniel et Nina Carasso s'engage dans deux grands domaines que sont l'Alimentation Durable, pour un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes ; et l'Art Citoyen, pour le développement de l'esprit critique et le renforcement du lien social. Créée en 2010, la Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est indépendante de toute société commerciale.

La Fondation a accompagné plus de 220 partenaires au sein de son axe « Alimentation durable » en France entre 2019 et 2023 compilés dans ce [recueil](#). Pour plus de renseignements : www.fondationcarasso.org.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de cet axe.

QUADIA
MiMOSA
make_sense

Il est lancé en partenariat avec :

- [Quadia](#), pionnier de l'investissement dans l'économie régénérative et des investissements à impacts sociaux et environnementaux positifs ;
- [Miimosa](#), pionnier du financement participatif dédié à la transition agricole et alimentaire.
- [Makesense](#), qui inspire et outille citoyen.nes, entrepreneur.ses et organisations pour construire une société plus inclusive et durable

LA STRATÉGIE DE LA FONDATION

Notre alimentation, de la graine au compost, est au croisement de multiples (dés)équilibres, nutritionnels, socio-économiques et écologiques : malgré des efforts toujours plus vigoureux de la part de nombreux acteurs de la société civile, d'entreprises, d'institutions et collectivités, et de nombreux mangeurs et citoyens, certaines formes de notre agriculture et de notre alimentation continuent à dégrader la biodiversité, à dérégler le climat, à générer massivement des maladies liées à l'alimentation (obésité, maladies cardiovasculaires, etc.), à marginaliser une partie des agriculteurs et à vider les campagnes, tandis que se concentrent les pouvoirs économiques, que se creusent les inégalités, et s'accroissent des situations de précarité..

L'objectif de la Fondation est l'accélération de la transformation agricole et alimentaire, pour permettre un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes. Nous pensons qu'une alimentation durable est nécessairement démocratique, solidaire et agroécologique. C'est pourquoi dans le cadre de sa stratégie 2019-2024 et détaillée sur www.fondationcarasso.org, la Fondation mène différents programmes dans les domaines suivants :

- L'innovation et la diffusion de l'agroécologie.
- Le programme [TETRAA](#) pour encourager les démarches de transition agricoles et alimentaires territoriales et systémiques ;
- La recherche multidisciplinaire sur les systèmes alimentaires ;
- L'apport d'informations auprès des décideurs aux échelons locaux, nationaux, européens et mondiaux ;
- La participation des citoyens dans les processus de décision et de changement ;
- La lutte contre la précarité alimentaire.

La Fondation utilise à la fois le levier de la subvention pour soutenir les porteurs de projets éligibles au mécénat, et l'investissement à impact pour soutenir les jeunes entreprises qui concourent à la transition agroécologique et alimentaire. Nous avons créé deux fonds d'investissement à impact :

- « [Tiina](#) » en partenariat avec [Miimosa](#) et [Makesense](#) pour encourager la création d'entreprises qui souhaitent faire une preuve de concept ;
- « Sustainable Food Systems » en partenariat avec [Quadia](#) pour encourager le développement d'entreprises bénéficiant d'une preuve de concept et souhaitant passer à l'échelle.

L'ensemble de ces programmes a pour objectif de mieux comprendre, d'essaimer, de faire connaître des solutions testées et éprouvées par les partenaires de la Fondation ces 13 dernières années. Mais la situation et les crises successives que nous connaissons exigent d'aller au-delà des solutions éprouvées. L'urgence de la transition des systèmes agricoles et alimentaires nous incite à davantage anticiper les enjeux de demain, à soutenir la créativité et des solutions en rupture avec celles que nous connaissons. **En complémentarité des propositions développées et essayées dans le cadre de ses différents programmes, cet appel « Nourrir l'avenir » invite celles et ceux qui osent regarder et construire le monde autrement à candidater, qu'ils travaillent au sein de la société civile, de collectivités ou d'entreprises.**

A QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

Cet appel à projet s'adresse à 2 familles d'acteurs :

- **Les structures éligibles au mécénat :** Elles peuvent candidater afin d'obtenir une subvention.
- **Les entreprises :** Elles peuvent candidater afin d'obtenir des fonds d'investissement. Les instruments d'investissement proposés sont flexibles, ils vont de la prise de participation au capital au financement en dettes.

Les structures éligibles au mécénat



Les structures éligibles au mécénat pour l'obtention de subventions sont des organisations à but non lucratif, basées en France telles que :

- des associations d'intérêt général (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des fondations, des fonds de dotation ;
- des laboratoires de recherche publics ou issus d'organisations à but non lucratif (éligibles aux articles 200 et 238bis du Code général des impôts) ;
- des petites collectivités territoriales.

Le porteur de projet, responsable du projet vis-à-vis de la Fondation, peut s'entourer de partenaires opérateurs et former un consortium qu'il coordonne. Dans ce cas, le porteur de projet reçoit l'intégralité de la subvention, pour ensuite le redistribuer entre les partenaires. Le consortium peut également comprendre des entreprises. Ces dernières ne pourront pas bénéficier de la subvention de la Fondation.

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet bénéficiant d'une subvention sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ».

Pour rappel, les procédures régissant les relations de la Fondation avec ses partenaires

Les entreprises



Les entreprises éligibles sont :

- des TPE et PME uniquement, les structures visées sont essentiellement des SA, SAS, SCOP, SCIC et SARL avec des titres participatifs ;
- basées en France ;
- travaillant dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation durable, de la graine à la fin de vie des produits ;
- existant depuis 0 à 5 ans ;
- rentables ou présentant des perspectives de rentabilité d'ici à 5 ans maximum.

Les entreprises identifiées par cet appel à projets seront mises en relation avec [Quadia](#) ou [Miimosa](#) en fonction de leur stade de maturité afin d'évaluer les modalités précises de l'investissement (montant exact, conditions, clauses contractuelles etc.).

Les entreprises faisant l'objet d'un investissement sont suivies par nos partenaires [Quadia](#) ou [Miimosa](#) qui représentent la Fondation.

La liste des investissements à impact de la Fondation, dont ceux du fond SFS est disponible dans le [rapport d'impact téléchargeable sur notre site web](#).

financés en subvention impliquent pour ces derniers :

- l'élaboration d'un rapport narratif et financier annuel conditionnant chaque tranche de financement ;
- l'obligation de communiquer sur le partenariat ;
- l'obligation de suivre la gestion (administrative, financière et logistique) liée au projet, cette dernière pouvant faire l'objet d'un audit ;
- une flexibilité budgétaire permettant de faciliter l'évolution du projet.

La liste des lauréats des subventions des éditions précédentes de cet appel à projets est disponible en annexe.

En 2024, cet appel à projets est doté d'une enveloppe budgétaire de la Fondation Daniel & Nina Carasso d'un million d'euros en subventions, permettant de financer une vingtaine de projets. Il est possible que d'autres Fondations partageant les valeurs et objectifs de la Fondation, soient invitées à abonder le montant disponible pour les projets lauréats, comme en 2023.

Aucune enveloppe spécifique à cet appel à projet n'est prévue, la Fondation se réserve le droit d'octroyer un nombre et des montants d'investissement à sa convenance.

Nous n'acceptons pas de demande de financement hybride juxtaposant une demande de subvention à une demande d'investissement.

CE QUE NOUS RECHERCHONS DANS CET APPEL A PROJETS

Les projets proposés doivent avant tout concourir à l'accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes. Ils présentent une innovation à un stade d'amorçage et souhaitent obtenir un financement pour faire une « preuve de concept ».

Que vous soyez éligible au mécénat ou entreprise, deux différents types de projets sont attendus. Chaque projet s'inscrira dans un seul volet, que vous choisirez¹. Chaque volet fera ensuite l'objet d'une évaluation et d'un jury spécifique.

- **Volet "Exploration" : Projets très exploratoires ou innovants portants sur des sujets émergents et des signaux faibles, pour des financements maximums de 50 000 euros ;**

¹ La Fondation se réservera le droit de changer votre projet de volet si elle le pense pertinent.

- **Volet “Justice alimentaire”** : Projets de démocratie alimentaire et/ou justice alimentaire, de rupture et/ou de transformation contribuant un changement radical des systèmes alimentaires, pour des **financements maximums de 100 000 euros**.

Cet appel à projets vise à ouvrir l'horizon vers des systèmes alimentaires durables, de la graine au compost et dans leurs dimensions environnementale, économique, politique, sociale, culturelle et nutritionnelle.

Seront favorisés :

- les projets ayant une approche holistique des enjeux agricoles et alimentaires et contribuant à changer le système alimentaire vers plus d'écologie, de santé, d'équité, d'inclusivité et de démocratie ;
- les projets ruraux ou dans des quartiers défavorisés ou dans des territoires d'outre-mer co-conçus et co-portés par l'ensemble des parties prenantes.

Volet « Exploration » : *Nous recherchons des projets très exploratoires ou innovants portant sur des sujets émergents et des signaux faibles*

L'alimentation, l'agriculture, l'élevage, la pêche, à l'image du monde, évoluent rapidement : les pratiques agricoles et alimentaires n'ont jamais autant changé d'une génération à l'autre, les revendications citoyennes pour une alimentation durable, écologique, accessible à toutes et tous s'intensifient avec les différentes crises, la demande d'informations et de transparence se fait plus forte, les nouvelles formes d'échange marchand et non-marchand émergent, le numérique transforme nos vies. L'alimentation et l'agriculture de demain seront très différentes. Les réponses aux défis se préparent maintenant. C'est pourquoi, **nous recherchons des projets portant sur ces enjeux émergents, c'est-à-dire des enjeux aujourd'hui secondaires ou exploratoires, des signaux faibles, mais dont on peut penser qu'ils gagneront en importance pour, à terme, devenir structurant de notre agriculture (y compris de l'élevage et de la pêche) et de notre alimentation**. Ces enjeux sont multiples. Ils vont de la prise en compte économique des coûts sociaux et environnementaux cachés des aliments, l'ingénierie financière pour financer la transition agroécologique, la gestion éthique et la transparence des données, en passant par les modèles logistiques et économiques collaboratifs pour la bioéconomie et l'économie circulaire, l'utilisation de nouvelles fonctions écologiques du vivant en agroécologie, la chimie verte, les solutions numériques compatibles avec la transition agroécologique, etc. Cette liste n'est pas exhaustive et ne demande qu'à être complétée par les analyses proposées par les candidats. La fondation est ouverte à toutes les propositions d'enjeux émergents pourvu qu'elles soient étayées par une analyse solide justifiant leur pertinence.

Nous recherchons des projets en phase d'amorçage/émergence, qui créent des savoirs, des services ou des produits nouveaux et pour le plus grand nombre. Nous favorisons les projets qui visent à ouvrir de nouvelles pistes de solutions à la problématique abordée, en particulier celles pour lesquelles il n'existe pas de soutien financier car ces projets restent considérés comme trop risqués et/ou trop en rupture avec les solutions habituellement développées. Ces innovations peuvent être organisationnelles, économiques, technologiques, conceptuelles. Les projets répliquant des innovations existantes dans un nouveau territoire ne sont pas éligibles.

Volet « Justice alimentaire » : *Nous recherchons des projets d'expérimentation, de recherche ou combinant les deux) sur la démocratie alimentaire et la justice alimentaire de rupture et/ou de transformation contribuant un changement radical des systèmes alimentaires.*

La Fondation aspire à permettre à l'ensemble de la population de reprendre le contrôle sur son alimentation et les systèmes agricoles et alimentaires. Face à un afflux de demandes de financements dans l'édition Nourrir l'Avenir 2023 de projets répondants aux défis de l'accès à une alimentation choisie et de la participation citoyenne aux systèmes alimentaires durables, la Fondation avait doublé le budget consacré à l'appel à projets ; elle s'était associée à la Fondation de France pour sélectionner une [promotion spéciale de 18 projets supplémentaires sur la démocratie et justice alimentaire](#).

En 2024, nous renouvelons cette démarche et consacrerons au moins 500 000 euros exclusivement à des projets sur la démocratie et la justice sociale. Nous favorisons des projets explorant des solutions de rupture pour répondre aux défis de garantir l'accès choisi à une alimentation locale et de qualité, de la participation effective de l'ensemble de la population aux prises de décisions économiques et politiques dans les systèmes alimentaires, et de la démocratie au sein des opérateurs économiques de la chaîne agri-alimentaire.

Seront favorisés les projets ayant une approche holistique des enjeux agricoles et alimentaires, et encourageant / stimulant la mise en capacitation de différents publics sur la réappropriation et la maîtrise de leur alimentation

Exemples non exhaustifs : expérimentations de nouvelles modalités de démocratie alimentaire locale (dont expérimentations de type sécurité sociale de l'alimentation, ou analyses de celles-ci – typologie, modèles économiques, dispositifs d'évaluation, etc.), réseau interdisciplinaire de chercheurs accompagnants des expérimentations ou développant des indicateurs d'impacts adaptés, étude prospective sur l'évolution de formes de précarité alimentaire (et les typologies et besoins de personnes en situation de précarité alimentaire), co-construction de politiques locales, tests de modèles autogérés, gestion collective de biens communs ou d'outils collectifs d'approvisionnement alimentaire, etc.

Les projets présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes pourront être privilégiés :

- mis en œuvre dans des territoires ruraux, des quartiers défavorisés ou dans des territoires d'outre-mer ;
- portant sur des approches permettant une réappropriation et une gestion partagée de leviers économiques ;
- portant sur des initiatives ou des politiques visant des groupes sociaux généralement peu mobilisés ou peu touchés par les approches habituelles.

Tous les projets devront expliquer ou justifier :

- en quoi ils ont bien connaissance de ce qui est fait ailleurs de manière analogue, et en quoi ils ne sont pas une simple réplique dans un nouveau territoire ;
- comment ils enrichiront la connaissance collective pour faciliter la dissémination d'autres initiatives similaires demain ;
- comment ils diffuseront cette connaissance directement ou via d'autres partenaires locaux ou nationaux, et qui sont leurs cibles (autres acteurs et organisations du territoire,

pouvoirs publics locaux ou nationaux, projet alimentaire de territoire, instance nationale comme le COCOLUPA ou une autre).

CE QUE NOUS NE RECHERCHONS PAS DANS CET APPEL A PROJETS

Sauf innovation majeure, les projets portant sur des enjeux considérés comme n'étant pas émergents ou bénéficiant de possibilités de financement par ailleurs ne seront pas favorisés. Les enjeux suivants ne seront donc pas considérés comme émergents :

- La diffusion de pratiques agroécologiques, de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, de semences paysannes, l'amélioration des débouchés pour les produits issus de ces pratiques ;
- La conception ou l'animation de projets alimentaires territoriaux et le développement d'initiatives de vente en circuit court (ex. AMAP) ou tout autre projet éligible dans le cadre des appels à projet du Programme National de l'Alimentation du ministère de l'agriculture ;
- La mise en place et l'animation de jardins partagés, d'atelier de cuisine ou de jardinage ;
- L'accompagnement de l'évolution des pratiques de la restauration collective ;
- Les projets de lutte contre le gaspillage alimentaire ou d'aide alimentaire basés sur la collecte, l'optimisation et la redistribution d'inventus d'entreprises de distribution ;
- La création d'épiceries sociales et solidaires ;
- L'alimentation uniquement comme un support d'insertion par l'activité économique ou pour construire du lien social ;
- La sensibilisation / formation / éducation à l'alimentation durable, autrement que dans des démarches d'émancipation et de développement du pouvoir d'agir des personnes.

Plus généralement, cet appel à projets ne soutiendra pas la réplication de solutions et démarches déjà largement identifiées et éprouvées à large échelle, même si elles constituent une innovation localement.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation durable et Art citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de la Fondation.

Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité des structures ou des critères de sélection ne seront pas retenues.

Les structures éligibles au mécénat



La conformité des projets avec les **critères généraux obligatoires** de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel à projets. Ces critères sont détaillés dans le document « [Faire une demande de financement à la Fondation Daniel et Nina Carasso](#) ». A ces critères s'ajoutent les 2 suivants :

- Le projet se situe en France. Il commence après l'annonce du résultat.
- **Le montant du financement demandé est différent selon le volet de l'Appel à projet, inférieur ou égal à 50 000 euros pour le volet « Exploration », inférieur ou égal à 100 000 euros volet « Justice Alimentaire ». La durée du financement n'est pas limitée.**

Les entreprises



L'entreprise est basée en France. L'investissement sollicité par l'entreprise est **compris entre 10 000 euros et 400 000 euros, en dette ou en capital**. L'investissement demandé comptera à minimum pour 10% du tour de table des investisseurs, et à 49% du capital maximum.

Les modalités de financement seront étudiées par [Quadia](#) ou [Miimosa](#) et avec l'entreprise.

Critères d'évaluation des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une sélection grâce à l'évaluation des **critères d'évaluation** suivants :

- **Impact** : Le projet a le potentiel de contribuer significativement à changer le système alimentaire vers plus d'écologie, de santé, d'équité, d'inclusivité et de démocratie. Le projet sait exprimer a priori son intention pour la mise en œuvre de ses impacts attendus (sa théorie du changement est claire). Il comprend une évaluation d'impacts (atteinte des objectifs du projet, qualification des impacts, efficacité et modèle économique).
- **Enjeu émergent** : L'enjeu émergent sur lequel porte le projet a fait l'objet d'une analyse qui démontre sa pertinence.
- **Innovation** : Le projet comporte une innovation potentiellement importante par rapport à l'existant, et qui lui permettra d'avoir un impact plus important que l'existant.
- **Montage partenarial / inclusion** : Dans le cas d'un consortium, les acteurs candidatant sont légitimes sur le territoire ainsi que sur les sujets traités ; ils disposent par ailleurs de compétences complémentaires et d'une bonne capacité collective à mener le projet. Les personnes et parties prenantes concernées par les enjeux sont prises en compte et associées de manière adaptée à la gouvernance du projet.
- **Qualité du montage du projet** : Le diagnostic de l'existant mentionne explicitement les acteurs déjà existants sur le sujet dans le territoire. Les actions proposées en tiennent

compte, et les impliquent éventuellement. Les actions proposées concourent et suffisent à l'atteinte de l'objectif du projet. Les moyens (RH, financiers, partenariaux) mis en œuvre sont adéquats pour le mener dans de bonnes conditions. Les imprévus sont minimisés et anticipés. Le modèle économique du projet après le soutien de la Fondation est anticipé de manière réaliste. Une approche réflexive sur le projet (suivi évaluation bilan capitalisation selon les cas) est prévue et des moyens dédiés y sont consacrés.

- **Valorisation du projet :** Pour les structures éligibles au mécénat : des livrables ouverts à tous sont prévus. La communication et valorisation des enseignements du projet et de ces livrables est anticipée et des moyens dédiés sont prévus pour que le projet profite au plus grand nombre (les cibles sont identifiées et les moyens de les atteindre explicités).

Les lauréats des années précédentes sont décrits dans ce [recueil](#).

CALENDRIER ET METHODE DE SELECTION

Les candidats proposent dans un 1^{er} temps une Note d'intention succincte dans un des 2 volets « Exploration » ou « Justice alimentaire » Les Notes d'intention font l'objet d'une présélection. Les projets présélectionnés sont ensuite sollicités pour une description et une analyse approfondie.

Comment déposer une Note d'intention

- **Etape 1 :** vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et critères de la Fondation et de l'appel à projets ;
- **Etape 2 :** Créez ou activez votre compte sur le [Site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 3 :** Complétez et envoyez votre Note d'intention en ligne **avant le dimanche 28 janvier 2024** en sélectionnant le formulaire suivant :

Les structures éligibles au mécénat



Complétez et envoyez le formulaire
**« Alimentation durable - Nourrir l'avenir -
mécénat »**

Les entreprises



Complétez et envoyez le formulaire
**« Alimentation durable - Nourrir l'avenir -
Invest »**

- Choisissez en ligne le volet dans lequel vous souhaitez inscrire votre projet et remplissez la Note d'intention. Une fois cette dernière envoyée, la Fondation effectue une présélection. Les candidats sont informés du résultat **le 1^{er} mars 2024**. Pour les candidats présélectionnés :

Les structures éligibles au mécénat



- Complétez et envoyez votre Dossier de demande de financement complet avant le **30 Avril**
- Instruction du dossier par un consultant : **avant le 26 mai**
- Evaluation interne, sélection et diffusion des résultats : **au plus tard le 15 Juillet 2024**

Les entreprises



- Vous êtes mis en relation avec Quadia ou Miimosa qui effectue une instruction afin d'approfondir notre connaissance du projet. La nature de l'instruction puis des échanges bilatéraux qui s'ensuivent varie en fonction du projet.

L'instruction des candidatures présélectionnées est effectuée par un consultant ou par notre partenaire d'investissement. Cette étape a pour objectif d'approfondir notre compréhension du projet, d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet et du contexte. Elle nous aide à prendre notre décision.

La décision de financement s'appuie sur un jury composé d'experts. Ils se basent sur le dossier de demande de financement, le rapport d'instruction et leur expertise pour évaluer les projets.

ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

La Fondation Daniel et Nina Carasso fait bénéficier les lauréats de l'appel à projet de son programme d'accompagnement. Ce programme est mis en œuvre par ECTI, regroupant 2000 adhérents bénévoles, anciens cadres du secteur public ou privé, chefs d'entreprises, techniciens, artisans, professions libérales. <https://www.ecti.org/index.php/fr/>

Ce programme gratuit et volontaire permettra aux lauréats qui le souhaitent de bénéficier de l'appui d'un bénévole ECTI qualifié pendant 10 jours dans le cadre d'une mission d'appui structurel précise. Cette mission est totalement définie puis pilotée par le lauréat, qui doit en retour assurer un accueil et un encadrement adapté.

La Fondation prend en charge tous les frais de mission pour les 10 premiers jours de bénévolat (transport, logement, frais siège ECTI). Au-delà, la Fondation se désengage, le lauréat et le bénévole sont alors libres de continuer la mission en mobilisant leurs propres moyens.

Par ailleurs un séminaire d'accueil sera organisé à l'issue de l'annonce des résultats pour l'ensemble des lauréats.

CONTACT

Adressez un email à contact_programmes@fondationcarasso.org indiquant en objet « AAP Nourrir l'avenir - nom de votre structure ».